



Attention !!!
Voici le retour
du BOUQUET.
En page 7

C'est le 13^{ème} festival de "Jean de la Fontaine" à Château Thierry du 2 au 19 mai 2004.
Profitons de cet événement pour lui laisser la parole
(et une parole oh! combien d'actualité, avec nos forêts tropicales, entre autres, dévastées)
avec "La forêt et le bûcheron" (livre 12, fable 16).



Un bûcheron venait de rompre ou d'égarer
Le bois dont il avait emmanché sa cognée.
Le temps que cette perte fut enfin réparée
La forêt quelque temps fut ainsi épargnée.
L'homme enfin la prie humblement
De lui laisser tout doucement
Emporter une unique branche
Afin de faire un autre manche.
Il irait employer ailleurs son gagne-pain
Il laisserait debout maint chêne et maint sapin
Dont chacun respectait la vieillesse et les charmes.
L'innocente forêt lui fournit d'autres armes.
Elle en eut du regret. Il emmanche son fer :
Le misérable ne s'en sert
Qu'à dépouiller sa bienfaitrice
De ses principaux ornements.
Elle gémit à tous moments.
Son propre don fait son supplice.
Voilà le train du monde et de ses sectateurs.
On s'y sert du bienfait contre les bienfaiteurs
Hélas ! J'ai beau crier et me rendre incommode
L'ingratitude et les abus sont toujours à la mode.

- Sommaire :**
- Poème
 - ADSL bientôt ?
 - Les ordures ménagères
 - Mardi-gras
 - Compte-rendu des Conseils municipaux des 16/03 et 15/04/04
 - Le retour du Bouquet en photos
 - Informations diverses :
 - Théâtre à Chézy
 - Sortie à Montmartre
 - Brocante le 27 juin 04
 - Vol au cimetière

Responsable de la rédaction : Jacques AMET Journal tiré à 200 exemplaires
Rédaction et relecture : Mmes QUENDEZ, F. POTEL, MM AMET, BOUGON, A. POTEL, RICHARDOT

ADSL

Comme vous avez dû le lire dans le dernier numéro de la revue "l'Aisne", une réunion a été organisée le 15 avril 2004 à Laon par M. BRETON PDG de France Télécom et M. DAUDIGNY Président du Conseil Général de l'Aisne pour nous informer sur l'accès au haut débit.

L'installation d' ADSL dans l'Aisne est encouragée financièrement par le Conseil Général.

Sur les 42 conseillers généraux et 28 présidents de communauté de commune, une dizaine seulement étaient présents dont notre conseiller M. RIGAUD qui est intervenu pour soutenir notre campagne de signatures.

Une 1^{ère} phase est en cours d'installation jusqu'à fin octobre 2004, qui concerne les communes répertoriées à la page 23 de la revue. La 2^{ème} phase est à l'étude : prochaines communes, lancement de l'appel d'offre et information réglementaire vers les fournisseurs d'accès.

Trois groupes de communes ont fait une campagne de signatures regroupées autour d'un commutateur commun : Buirfosse, Coucy et Gandelu. Un responsable France Télécom nous a assuré qu'elles seront prioritairement prises en compte dans la phase 2, comme il s'y était engagé.

Nous devrions donc bénéficier d' ADSL au plus tard pendant le 1^{er} trimestre 2005. Nous continuerons de pousser et de suivre l'avancement du dossier via notre conseiller général.



Collecte des déchets ménagers et assimilés

La Communauté de commune (CCOC) est responsable de la Collecte des déchets ménagers et assimilés. C'est la Sté SITA DECTRA de Soissons qui a été retenue pour effectuer ce travail de collecte.

Ce service concerne 32 communes et 9.039 habitants.

En 2003, il a été ramassé 316 tonnes de verre ménager, 188 tonnes de plastiques et métaux et 170 tonnes d'emballages papier et carton. Les déchets ménagers se montent à 3.130 tonnes soit environ 350 kilos par personne dans l'année.

Lorsque l'on trie : verre, plastique et papier, ces trois ensembles font l'objet d'un rachat pour recyclage, ce qui diminue un peu notre contribution pour la collecte. Il est néanmoins nécessaire qu'il n'y ait pas de mélange et un contrôle est effectué avant prise en compte de ces déchets. Notre taux de rejet en 2003 s'est élevé à 11 % ce qui est un bon résultat même si l'on peut encore mieux faire. En conséquence, dans

le budget de la CCOC, le montant des ventes de ces produits résiduels pour 2003, s'est élevé à 33.641 € au lieu des 880 € de 2002.

Il n'y aura pas d'augmentation du taux de la taxe de collecte des ordures ménagères en 2004.



Mardi-gras : le 24 février 2004

Grande animation dans la salle des fêtes pour ce moment de détente : déguisement et crêpes.

Joie pour les yeux et joie pour le nez et le ventre.



Douceur des odeurs de cuisson qui feront les souvenirs. Masques, transformation, magie de se croire quelqu'un d'autre pour se projeter dans le rêve.



Conseils municipaux des 16 mars & 15 avril 2004

Ces deux réunions du conseil municipal concernaient essentiellement le contrôle et l'approbation du compte administratif 2003, ainsi que les propositions pour le nouveau budget de 2004.

Un travail d'analyse a été effectué, pour mieux suivre l'évolution des finances de la commune, qui s'est concrétisé par un tableau récapitulatif des 6 dernières années, ainsi qu'un cumul des grands postes de dépenses pour 2002 et 2003 qui a été rendu possible grâce à notre nouveau logiciel informatique de comptabilité. Le compte administratif 2003 a été adopté à l'unanimité.

Les recettes (impôts, taxes, etc.) s'élèvent à : 112.097 €

Les dépenses de fonctionnement (ce qui fait marcher la commune : personnel, entretien, etc.) se montent à : 113.396 €

Les dépenses d'investissement (travaux et achats spéciaux décidés par les conseillers comme réparation de routes, terrain de jeux, matériels d'entretien, etc.) s'élèvent à : 89.241 €

Les revenus aléatoires (subventions sur travaux, remboursements de TVA, ventes de bois, etc.) atteignent : 76.540 €

	RECETTES	DEPENSES
Solde de l'année 2002	35.048	
Fonctionnement	112.097	113.396
Investissement	76.540*	89.241
Solde 2003	223.685	202.637
Solde à reporter en 2004	21.048	
Emprunt effectué en 2003	50.000	

* dont la subvention de 44842 € pour la rue de la Gare, pour des travaux non encore réalisés.

Proposition pour le budget 2004.

Cela nous permet de programmer les dépenses pour les projets envisagés (investissements) et de faire des choix, de déplacer, reporter ou annuler des travaux lors des conseils municipaux.

En 2004 nous disposons de : + **239 407 €**

- Solde 2003 : 71.048 €
- Recettes et taxes : 117.150 €
- Subventions et TVA : 51 209 €

Nos dépenses devraient se décomposer comme suit : - **277 907 €**

- Fonctionnement ordinaire : 131 407 €
- Investissements : 146 500 €

Nous avons donc un solde négatif de : - 38 500 €

Un emprunt correspondant a été prévu, pour équilibrer le budget, dont le montant total reste à déterminer en fonction des dépenses réelles qui seront décidées et constatées.

DÉCISIONS PRISES POUR LES INVESTISSEMENTS.

- **Réfection** du pont de Louvry, endommagé par un véhicule non identifié, ce qui n'a pas permis de faire jouer l'assurance. De plus, ce pont, ancien, nécessitait d'être élargi et consolidé par une dalle en béton du fait des gros porteurs qui l'utilisent. Le pont relie les communes de Chézy et de La Ferté Milon qui remboursera la moitié du coût, hors subventions et TVA.

Coût total : 35.945 € avec 17.430 € de subventions.

Coût restant à supporter par chaque commune : 6312 €

Comme il faut bloquer la route pendant 2 mois pour permettre les travaux, il se peut que ceux-ci ne pourront s'effectuer qu'au printemps 2005. Cette dépense sera alors reportée sur le budget 2005.

- **Achat** d'une tondeuse et d'une remorque pour la transporter et l'utiliser dans les communes associées (Brumetz et Hautevesnes).

Coût total : 4.700 € avec subvention de 50 % et participation des communes associées.

- **Toilettes** "école et salle des fêtes".

La subvention, demandée sur la base de l'estimation de l'architecte qui a préparé le dossier, a été acceptée. Malheureusement cette estimation a été fortement sous estimée au vu des devis que l'on a obtenu des différents corps de métier consultés. Compte tenu de nos finances, il a été décidé de différer l'installation des toilettes de la salle des fêtes, celles de l'école nous paraissant prioritaire. Nous continuerons d'utiliser, comme actuellement, pour la salle, celles de l'école.

Nous demandons une modification des devis pour ne faire apparaître que l'école et ainsi profiter au maximum de la subvention accordée (6.500 € environ).

Coût maximum attendu : 13.000 €

- **Aménagement** pour éviter que ne se reproduisent les inondations des maisons de la place de l'église lors de fortes pluies qui s'écoulent à travers la cour de la ferme de Monsieur Luc Vincent.

Les travaux à effectuer se déroulant sur un terrain privé, il n'est pas possible d'obtenir des subventions. Le géomètre qui a fait les relevés a estimé le coût des travaux à environ 7.500 €

Ceux-ci consisteront en une butte pour éviter que l'eau venant du dessus arrive directement sur le mur des maisons du fond de la cour et les traverse. Une canalisation enterrée entraînera l'eau bloquée par la butte vers le collecteur du ru.

- **Plantation** d'un arbre pour l'aire de jeux et d'un autre pour le gîte.



Installations effectuées début avril pour que la reprise se fasse bien, sans apport de terre.

- **Réfection** de la rue de la gare

Les travaux de réfection de la rue de la gare vont commencer. Le talus va être consolidé et la route élargie à cet endroit.

- **Remise** en état de 2 tronçons de rue : Muzarde et Au leu.

Les travaux de réfection de la rue de la gare vont commencer. Profitant du matériel et des hommes de la société qui va les effectuer, nous lui demandons de nous faire un devis au meilleur prix pour 60 mètres d'enrobé rue de la Muzarde et 90 mètres rue Au leu.

Au vu du montant estimé nous engagerons ces travaux qui ne devront pas dépasser 11.000 €

- **Local poubelles** devant l'aire de jeux.

Un premier devis pour la fermeture de la zone des poubelles des résidences secondaires se monte à la somme d'environ 7.500 €. Nous cherchons à obtenir une subvention mais ce type de bâtiment n'entre pas dans les critères d'attribution.

Pour ne pas trop différer ce nécessaire aménagement nous réfléchissons à la possibilité de déplacer les containers dans un lieu évitant les pollutions et les dégradations. Une étude est en cours.



Aucun respect et beaucoup de mépris pour le lieu et les enfants qui viennent ici.

- **Gravillonnage**

Chaque année, le Département accorde aux communes une subvention pour l'entretien des routes et chemins communaux. Chézy-en-Orxois possède 8 Kms de routes. Pour 2004, l'attribution ne permet que le gravillonnage de 150 mètres.

Or un gravillonnage dure environ 7 ans, aux dires de la DDE. Pour une bonne gestion, il faudrait donc réaliser en moyenne 1 Kms 150 par an. Les attributions du Département s'amenuisent et deviennent insuffisantes. Mais en 2003, l'état a reconnu que la commune avait subi des dégâts d'orage et elle a bénéficié d'une subvention spéciale qui a permis de gravillonner 3 500 mètres.

AUTRES DÉCISIONS.

- **Bouquets des archers**

Pour cette manifestation exceptionnelle qui va animer le village et qui restera dans toutes les mémoires, le conseil municipal s'associe à ce grand rassemblement de toutes les compagnies d'Arc de France en accordant une subvention spéciale de 2.000 € en 2004 et 1.000 € en 2005.



- **Tennis**

L'aménagement du terrain de jeux pour les enfants entraîne une redécouverte et une réappropriation du tennis de Chézy, un peu délaissé ces derniers temps. Ce terrain s'intègre parfaitement au réaménagement de la place de l'église et est un pôle d'attraction pour les petits et les grands. Le conseil décide donc un nettoyage complet du tennis par un professionnel et espère que son utilisation sera ainsi renforcée. Son entretien et sa propreté seront de la responsabilité des joueurs. Une réflexion est engagée sur les règles d'utilisation de ce terrain communal.

Des contacts sont pris pour obtenir des devis.

- **Local** pour la tondeuse

Nous recherchons toujours un local pour la nouvelle tondeuse et le tracteur.

- Une **centenaire** à Chézy

Il y a eu un centenaire à Chézy en 1945 : Monsieur Guay Octave, qui est mort en 1947.

Cette année, madame Van Belleghem aura 100 ans. Sur proposition du Maire nous nous associons à la fête de cette famille, qui depuis des décennies a contribué largement à l'animation du village, en votant de quoi offrir un pot de l'amitié aux habitants de la commune.

Nous vous invitons le Lundi de la Pentecôte à ce pot. Des précisions vous seront données.

- **Photos** de la commune à la fête communale

Une subvention de 500 € a été votée pour préparer une exposition de photos de la commune lors de la fête communale des 11 et 12 septembre 2004.

- **Aménagement** rue "Au Leu" ?

Le conseil étudie l'aménagement de la sortie de la rue au Leu, assorti du déplacement du sens unique à 100 mètres. Il sera ainsi possible aux 2 dernières maisons de la rue de remonter chez eux sans faire le grand tour. Cela obligera aussi les automobilistes à rester sur leur droite grâce à un marquage au sol et à être encore plus prudent avant de s'engager dans la rue du Gué. Une réflexion est en cours avec la DDE.



- **Rappel du respect** de la signalisation.

Un avis signé par notre maire **rappelle** l'obligation du respect de la signalisation dans Chézy (et bien sur partout ailleurs).

- ⇒ Sens unique de la rue des Ardillières
- ⇒ Stop près du monument aux morts
- ⇒ Stop place de l'église
- ⇒ Respect de la limitation de vitesse dans Chézy (50 Kms/h **maximum**).
- ⇒ Passages protégés, prioritaires pour les piétons.

- **Taxes communales**

Les documents financiers présentés par notre Maire (voir la page 3 du journal) font apparaître que les recettes (112.097 en 2003) ne couvrent pas les dépenses courantes (113.396 en 2003).

Au niveau des taxes communales, par rapport à la moyenne départementale, Chézy se situe à un niveau assez bas :

- 41 % pour la taxe d'habitation
- 35 % pour le foncier bâti
- 63 % pour le foncier non bâti

En conséquence, la propositions de notre maire, correspondant à une augmentation sensible mais raisonnable des taxes communales de + 2,55 % en moyenne a été votée à l'unanimité par le conseil municipal. Les bases ayant été modifiées par la loi de finance de + 1,01 %, cela fera en tout + 3,56 % pour 2004. En conséquence, en 2004 le budget prévisionnel donnera : recettes attendues 117.150 et dépenses courantes 131.407.

TAXES	Moyenne 2002 nationale	Moyenne 2002 départementale	2002 Chézy	2003 Chézy	2004 Chézy
Habitation	13,81	15,44	6,40	6,53	6,73
Foncier bâti	17,59	19,25	6,88	7,02	7,25
Foncier non bâti	42,03	26,16	16,95	17,03	17,24

Le retour du Bouquet : dimanche 2 mai 2004



Le capitaine JL PANTOUX qui a organisé la fête avec son équipe Et le ROI de l'année Gilles Bougon .



Sonia PANTOUX



Voilà le Bouquet, gagné à BEUVARDES par Sonia, qui entre dans l'église.



Les jeunes filles en blanc qui ont été formidables, courageuses et pleines de bonne humeur.

Et les drapeaux, la troupe, avec bien sur, la fanfare de Oulchy le Château.



Et la bénédiction à l'église, où va être déposé et conservé ce nouveau bouquet

Eparpillement sur la place avant le pot de l'amitié pour remercier tout le monde



INFORMATIONS DIVERSES



Théâtre à Chézy pour les enfants le mercredi 26 mai 2004 offert par "Bien vivre à Chézy" .

A 14 heures et pendant 50 minutes, les enfants (et les adultes) pourront assister à "**l'épopée du lion**" racontée par Pierre de GALZAN. Ce récit est un poème tiré de "l'Art d'être grand père" de Victor HUGO.

L'épopée du lion, écrit en alexandrin,
conjugue la forme narrative et le dialogue théâtral.

L'histoire met en scène un lion, un jeune prince, un roi, un chevalier, un ermite, une armée, une forêt, une cité et ... "une petite fille de 2 ans à peine" seule capable, finalement de subjuguier le monstre. Un récit magique.

Sortie à Montmartre le 25 mai 2004

10h20: Accès à la Butte Montmartre par le funiculaire

10h30: Visite guidée de la Butte Montmartre:

12h30: Déjeuner Spectacle place du Tertre, au cœur de Montmartre dans un cadre 1900.

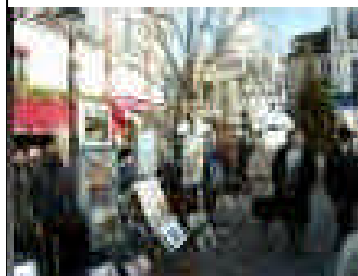
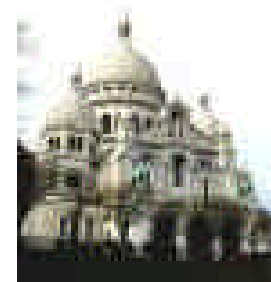
14h30: Un spectacle de Cabaret parisien

16h30: Fin de la prestation et retour

au pied de la Butte Montmartre par le funiculaire.

Prix de la journée : 55 euros pour les habitants de Chézy

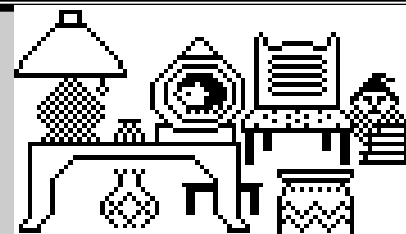
Réservation auprès de Madame POARD,
en lui téléphonant au 03 23 71 45 22



Le dimanche 27 Juin 2004, grande **BROCANTE**
à Chézy-en-Orxois.

Exposition des photos du retour du bouquet
du 2 mai 2004.

Réservation auprès de Jean-luc PANTOUX 03.23.71.44.74



Pensez à regarder les informations affichées à la mairie qui annoncent des événements qui peuvent vous concerner : interruption électrique ou téléphonique pour travaux par exemple.

VOL au cimetière

Entre Rameaux et Pâques, un livre en céramique représentant 2 mésanges et un texte, a été volé sur la tombe de Mme MATHIEU. Encore une fois, ce type de "profanation", qui ne portera pas chance à son auteur, est mesquin, imbécile et profondément douloureux pour la famille qui voulait honorer son défunt. Une plainte a été enregistrée à la gendarmerie.

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Le mercredi de 16h à 17h
et le samedi de 15h à 16h.

Animation :

2ème mercredi du mois à 15h.

Cotisations (sur place)

De 0 à 18 ans : **2,30 €** Après
18 ans : **7,50 €** (par famille)



RAPPEL : Les permanences du secrétariat de la Mairie ont lieu les **Mardis** de 17 à 19 heures et les **Jeudis** de 9 h à 11 heures. Il est possible d'avoir un rendez-vous en dehors de ces jours, en téléphonant au **03 23 71 41 20** et en laissant un message, pour que l'on puisse vous rappeler et convenir d'une date.

Le samedi de 11 h à midi permanence d'élus : passez nous voir.